



Cambodge

Juillet 2018

Année 20-Numéro Spécial

1. Le Gouvernement Royal du Cambodge (GRC) exprime toute sa gratitude pour les efforts constants de l'Union européenne en faveur du développement du Cambodge, de la reconstitution de ses ressources humaines et de la modernisation de ses équipements.

2. Le GRC est absolument désireux de poursuivre le dialogue constructif qui a présidé au partenariat inauguré il y a maintenant plus de vingt années. Dans cette intention, il a envoyé à Bruxelles une mission destinée à apporter des clarifications et des compléments d'information suite aux documents adressés le 30 avril 2018 par la Direction générale du Commerce et par la Direction générale de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission ainsi que par le Service européen de l'Action extérieure dans le cadre d'une procédure intitulée « Enhanced Engagement on EBA with Cambodia ».

3. Le GRC est désireux d'attirer l'attention de ses interlocuteurs sur le fait que la « liste des questions » annexée au courrier du 30 avril 2018 se réfère dans un nombre important de cas à des rapports qui datent de plus de quatre ans, c'est-à-dire des rapports qui ne tiennent pas compte des réformes et des progrès réalisés au cours de la législature 2013-2018.

Ainsi, à titre d'exemple, alors que le courrier fait état de « *violations sérieuse et systématiques des droits sociaux fondamentaux* », il ignore un rapport du programme « *Better Factories for Cambodia* » de l'Organisation Internationale du Travail, daté de janvier de cette année, qui souligne que « *compliance in the garment industry with working conditions regulations has improve substantially in the last four years* ». C'est l'objet de la mission GRC d'apporter les mises à jour nécessaires pour fournir un éclairage nouveau de la situation du Cambodge dans les domaines qui font l'objet de cet « Enhanced Engagement ».

4. Le GRC observe que l'origine principale des observations figurant dans la « liste des questions » s'avère être les rapports et les sources du Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme au Cambodge (UNSR), cité plus de trente fois. Les critiques les plus virulentes adressées au Gouvernement du Cambodge proviennent de ces rapports. Or, force est de constater que ces rapports reflètent pour l'essentiel le point de vue exprimé par le principal parti d'opposition, le CNRP, et par un petit groupe d'ONGs très motivées politiquement. Les explications fournies par le Gouvernement cambodgien ne sont jamais prises en compte et sont absentes des rapports.

Alors qu'il s'agit de droits de l'Homme, ces rapports passent systématiquement sous silence les dérives populistes du CNRP dont la manière de s'opposer consiste à insulter, à diffamer, à lancer des appels à la haine raciale et à la xénophobie, à user de provocations de nature à exciter les passions nationalistes et à mettre en péril les relations pacifiques avec un de nos principaux voisins (fabrication de faux traités, de fausses cartes, enlèvement de poteaux frontières).

Jamais, de telles pratiques, qui seraient sans aucun doute condamnées en Europe, ne l'ont été dans les rapports de l'UNSR. Lorsque le président du CNRP a déclaré, le 27 mai 2013, que le centre de torture S21 du régime de Pol Pot était « *une mise en scène créée par les Vietnamiens* », cette proclamation négationniste n'a été ni relevée, ni condamnée. Le caractère déséquilibré, partiel et partial des rapports de l'UNSR leur enlève toute crédibilité.

5. Le GRC estime être, dans un très grand nombre de cas, victime de procès d'intention et de généralisations abusives. Par exemple, les critiques formulées contre la Loi sur les ONGs et la loi sur les partis politiques, critiques évidemment reprises dans les rapports de l'UNSR, relèvent de véritables procès d'intention. Le Gouvernement est condamné par avance pour l'usage qu'il pourrait faire de certaines dispositions légales avant même que la législation soit appliquée. Et, bien entendu, il n'est jamais indiqué que les dispositions contestées se retrouvent dans les législations de nombreux pays réputés démocratiques qui ont servi de sources d'inspiration à nos législateurs. Il n'est jamais signalé non plus que les critiques les plus fortes proviennent d'une minorité d'ONGs qui estiment qu'il ne faut pas de loi sur les associations.

S'agissant de généralisations abusives, le GRC observe que lorsqu'une ONG est expulsée parce que, pendant plus d'une année, elle a refusé de respecter les simples exigences administratives prévues par la loi, cela devient immédiatement une « *attaque massive contre la liberté d'association* ». Alors qu'il s'agit d'une seule ONG. Et on passe, bien entendu, sous silence les milliers d'ONGs (il y en a plus de 6000) qui se conforment à la loi et n'ont aucun problème avec le Gouvernement. De même, lorsqu'un organe de presse qui est une entreprise privée refuse de se plier à la fiscalité en vigueur et décide de mettre fin à ses activités, c'est interprété comme une « *répression de la liberté de la presse* ».

Alors qu'un seul organe de presse est en cause et qu'on passe sous silence les centaines de journaux, les multiples stations de radio et chaînes de télévision qui se livrent à leurs activités en toute liberté, même lorsqu'on y observe une critique systématique de l'action gouvernementale. Le *Phnom Penh Post* en fournit l'exemple quotidien. Et il s'acquitte de ses obligations fiscales.



6. S'agissant des actions menées contre le CNRP, son président et ses dirigeants, le GRC considère qu'il est dans son bon droit, car les faits sont établis et les preuves réunies. Il y a conspiration et trahison en collusion avec une puissance étrangère en vue d'un changement de régime par des voies non démocratiques.

Comment pourrait-il en être autrement ? Le GRC n'aurait pas agi comme il l'a fait si tel n'était pas le cas, sachant les critiques et les menaces auxquelles il s'exposait. Le Cambodge, dans son histoire récente, fut déjà victime d'une telle opération qui est à l'origine d'une des pires tragédies du siècle passé. Le GRC n'avait pas le droit de prendre le risque de voir le pays sombrer à nouveau dans la guerre civile.

7. Le GRC est déterminé à construire progressivement une démocratie praticable. Il est conscient que cela exige la poursuite de l'élévation du niveau général d'éducation. Et qu'un respect des valeurs et des pratiques démocratiques ne s'applique que spontanément parce qu'un traité l'a voulu et parce que la Constitution l'a prévu. On ne peut douter de la volonté du GRC à cet égard.

C'est lui qui avait proposé le recours à une « culture du dialogue » qui fut rejetée par le CNRP après un an de pratique qui avait pourtant apporté des résultats positifs. La manière déjà indiquée dont ce parti exprimait son opposition n'était en rien démocratique. Le GRC compte sur l'aide de l'Union Européenne pour mener à bien une formation à la démocratie de ceux qui choisissent de s'engager dans la vie publique.

8. Le GRC est parfaitement conscient que si des progrès considérables ont été accomplis, beaucoup reste à faire pour que le Cambodge bénéficie d'une démocratie apaisée et respectueuse de la dignité de tous. Mais il ne pense pas que c'est en le sanctionnant qu'on aboutira à cet objectif. Pendant plus de dix ans (1979-1991), le Cambodge a subi la plus injuste des sanctions : un embargo total infligé aux survivants d'une des plus grandes tragédies du XXe siècle. Et cet embargo, qui a fait souffrir le peuple et dont on subit encore aujourd'hui les conséquences s'agissant des ressources humaines, n'a en rien aidé à la solution politique du drame cambodgien.

Suspendre EBA parce que le Gouvernement du Cambodge a protégé ses institutions contre une tentative de changement de régime par des voies non démocratiques ne modifiera en rien la volonté des autorités cambodgiennes de donner la priorité à la paix, à la stabilité et au développement.

Mais le peuple souffrira et la marche remarquable du pays vers un développement toujours accru se-

ra stoppée. Suspendre EBA au Cambodge alors qu'une telle sanction n'est pas appliquée à des pays où il n'y a aucune liberté de la presse, où se poursuivent des massacres dans la plus totale impunité, où la répression est la méthode quotidienne de gouvernement, ce serait une nouvelle fois infliger au Cambodge une terrible injustice.

Pourquoi appliquer au Cambodge ce qui ne l'est pas au Burundi, à la Guinée Equatoriale, à la République Démocratique du Congo et à beaucoup d'autres pays qui bénéficient d'EBA ?

9. Le GRC, a accompli au cours de la législature qui s'achève des progrès sensibles, dans des domaines qui retiennent l'attention des autorités européennes. Il estime important que ces progrès soient connus et reconnus. Dans le domaine foncier, dans celui du droit social, ces progrès sont réels comme la mission du GRC en fournit la description.

Mais la détermination du GRC va au-delà du désir de se mettre en conformité avec les attentes de ses bailleurs de fonds. Il souhaite le soutien de l'Union européenne pour la réalisation de plans d'action afin de résoudre, dans les limites d'un calendrier contraignant, les aspects les plus complexes des problèmes posés au Cambodge dans le domaine foncier comme dans les législations sociales.

10. Le GRC est déterminé à faire de l'élection législative du 29 juillet prochain un succès pour la démocratie. Dix-neuf partis politiques vont s'opposer au parti gouvernemental, le PPC. Il a manifestement échappé à certains qu'il s'agit d'un authentique débat démocratique avec de réels opposants au parti actuellement au pouvoir.

D'une part, des partis opposés de longue date au PPC se représentent. S'ils ont eu peu de succès dans le passé, c'est qu'ils se refusaient au populisme ultra-nationaliste et raciste du CNRP du MM. Sam Rainsy et Kem Sokha. D'autre part, de nouveaux partis qui ne partagent pas la politique du PPC sont apparus. L'un d'eux vient d'annoncer que 60% des 261 candidats éligibles sont d'anciens cadres du CNRP. On ne peut nier que ce qui se met en place relève du pluralisme politique.

11. Le GRC exprime toute sa confiance dans l'impartialité de l'Union européenne. Il souhaite donc que celle-ci envoie des observateurs pour surveiller le déroulement de la campagne électorale, du scrutin, du dépouillement des bulletins de vote et de l'allocation des sièges. Le GRC souhaite qu'on ne préjuge pas de la pluralité de la compétition électorale et de la qualité du scrutin et que toute appréciation finale s'appuie sur une observation *in situ*.

Bruxelles, juin 2018